

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 35 (1998)

Heft: 1368

Artikel: Formation et recherche : un vent frais et revigorant nous arrive de Berne

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un vent frais et revigorant nous

Le Conseil fédéral a dessiné les plans de la future maison commune de la recherche et de la formation supérieure: création d'une Conférence universitaire, subventionnement selon le nombre d'étudiants... Les nouvelles technologies de communication auront également un rôle-clé à y jouer, avec la création d'un campus virtuel.

DANS SON MESSAGE «relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2000 à 2003», le Conseil fédéral procède pour la première fois à un état des lieux exhaustif et se profile comme un acteur à part entière de la politique de la science et de la formation supérieure.

Ce qui frappe au premier abord? La multiplicité des lieux de recherche et de formation supérieure, tout comme des instances de subventionnement. On connaît bien sûr les universités cantonales et les deux Écoles polytechniques (EPF), le Fonds national de la recherche scientifique. Mais derrière ces figures de proue, combien d'instituts et d'académies, de commissions et de programmes, sans parler des recherches internes à l'administration et des Hautes écoles spécialisées (HES). Ce foisonnement reflète la richesse et assure le renom de la formation et de la recherche helvétiques.

Mais attention, les lauriers risquent de se faner rapidement. L'effort financier des collectivités publiques a considérablement ralenti depuis le début des années 90. Il ne suffit pas de répéter inlassablement que la seule richesse de la Suisse réside dans sa matière grise, encore faut-il investir pour que se renouvelle cette richesse. Et là, les lacunes sont criantes: au cours des quinze dernières années, le nombre des étudiants a crû de 22%, celui des enseignants de 9% seulement. Alors même que notre capital humain reste

sous-exploité, puisque les femmes ne représentent que 6% du corps professoral. Et l'on prévoit une augmentation des effectifs étudiants de 20% d'ici 2003.

Un toit commun

Cette relative austérité financière fait apparaître d'autant plus crûment la dispersion des efforts, et des cloisonnement des activités et des filières: le joyeux désordre né de l'abondance d'antan risque aujourd'hui de conduire tout droit à l'asphyxie et à la médiocrité. C'est ce que redoute le Conseil fédéral. D'où son projet de construire une véritable «maison commune» de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les premiers travaux ont déjà commencé, notamment avec la réforme de la maturité, la création des Hautes écoles spécialisées, de nouvelles étapes dans la collaboration entre certaines universités.

Il n'est pourtant pas question d'uniformiser et de centraliser. Les pièces de la maison subsistent, d'autres viendront s'y ajouter et l'aménagement intérieur subira quelques modifications, de manière à améliorer la communication et la collaboration entre les habitants. Car la Confédération n'a pas qualité juridique pour agir partout à son gré. Maître d'œuvre pour les EPF, les HES, la formation professionnelle notamment, l'État central reste à la porte des universités.

L'Université virtuelle

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES d'information et de communication (NTIC) vont provoquer une véritable secousse sismique dans le monde universitaire. La possibilité de transmettre des connaissances sans contrainte de temps et d'espace, les forums de discussion ignorant les frontières, la possibilité de simuler la réalité, entre autres, bouleverseront les plans d'études et la pédagogie traditionnels.

À l'avenir, on peut envisager des formations empruntant des cours à plusieurs universités en Suisse et à l'étranger, ce qui impliquera la reconnaissance mutuelle de ces cours et l'instauration d'un système de crédits capitalisables.

Ces développements, qui toucheront tant la formation de base que la formation continue, ouvrent des perspectives passionnantes aussi bien pour les étudiants – ils disposeront d'un choix plus étoffé – que pour la place universitaire helvétique, susceptible de fournir du matériel didactique de qualité.

Le Conseil fédéral prévoit d'affecter trente millions de francs à ces projets pour la période 2000-2003.

arrive de Berne

Persuader plutôt que contraindre

Pour tourner la difficulté et faire de la Confédération un véritable partenaire des cantons – Berne fournit tout de même 26% du budget des universités! –, le Conseil fédéral propose une procédure originale. La Confédération va signer une convention de coopération avec les cantons universitaires. Sur la base de cette convention une Conférence universitaire sera créée, compétente dans une série de domaines définis par la loi fédérale, notamment la durée des études et la reconnaissance des qualifications, l'attribution de subventions à des projets d'envergure nationale, la répartition de pôles de recherche entre les universités.

Par ailleurs, le montant des subventions de base aux Hautes écoles ne dépendra plus du niveau des dépenses mais du nombre d'étudiants et des prestations en matière de recherche. Voilà l'élément de concurrence dont la Confédération attend qu'il stimule l'innovation et les réformes. Innovation et réformes qui passent également par une collaboration plus étroite entre

les universités, puisqu'est prévu un soutien spécifique aux projets de coopération visant à créer des pôles d'excellence en matière de recherche et de formation de pointe.

Réformer d'abord, investir ensuite

La somme globale demandée au Parlement pour la période 2000-2003 (13,8 milliards) paraît impressionnante. La somme est considérable parce qu'elle résulte de l'addition de toutes les dépenses de formation et de recherche, auparavant présentées séparément. En réalité, les crédits alloués, pour les deux premières années restent stables; les réformes seront financées par réallocation des ressources: ainsi l'aide aux investissements diminue au profit de projets d'innovation et de coopération – encouragement de la relève, promotion des femmes, création d'un campus virtuel (voir encadré), développement d'un réseau informatique universitaire, ... Pour les deux années suivantes par contre, le Conseil fédéral prévoit un accroissement de l'aide fé-

dérale de 5% par an. Réformer d'abord, investir ensuite.

Dans cette analyse globale de la science et de la formation supérieure, la formation professionnelle acquiert enfin une reconnaissance pleine et entière. Avec la création des HES et une véritable perméabilité entre les filières, elle ne devrait plus rester le parent pauvre de la formation mais devenir une voie aussi attractive que la filière universitaire classique.

Si dans son message le Conseil fédéral fixe les objectifs et indique les éléments principaux de sa stratégie, beaucoup d'options restent encore ouvertes. Un paquebot tel que celui de la recherche et de la formation supérieure ne vire pas de bord d'un jour à l'autre. Dans la définition du cap, il y a donc place pour le débat et l'intervention de tous les acteurs concernés. Pour autant que ces derniers manifestent plus d'ambition que la délégation d'étudiants neuchâtelois qui, à l'issue de sa récente rencontre avec Charles Kleiber, le secrétaire d'État à la science et à la recherche, résumait son cahier de revendications par un non aussi sonore que creux. *jd*

SWA

Les médias romands semblent frappés d'amnésie

LA MORT DE LA jeune compagnie romande SWA a fait les titres de tous les journaux de Suisse romande la semaine dernière. On se penche avec tristesse sur les emplois supprimés, on se désespère de l'argent du contribuable englouti dans l'aventure, on s'interroge sur le sérieux de l'entreprise. Et, cerise sur le gâteau, on met en garde contre les méfaits de l'enthousiasme et de l'émotion, qui menaceraient la rationalité économique.

Dans *Le Temps*, Ignace Jeannerat ajoute «dans le cas SWA, le climat propagandiste créé était devenu à ce point hystérique que tout dirigeant sollicité pour mettre au pot passait pour un opposant à Genève s'il hésitait» (jeudi 3 décembre 1998). Dans ce concert de reproches et de lamentations, la presse de Suisse romande aurait pourtant l'occasion de faire un peu d'autocritique.

La leçon du ratage SWA vaut tout autant pour les collectivités publiques que pour les médias romands. Leur engagement militant en faveur de Cointin a joué un rôle considérable dans la création, à la va-vite, de la compagnie SWA, entraînant dans leur sillage pouvoirs publics et personnalités politiques, ravis de trouver là, opportunément, une tribune. Peu d'informations, peu d'analyse, mais un parti pris quasi unanime, bâti sur l'émotion et le ressentiment anti-alémanique. Dans cette affaire, les médias se sont autoproclamés porte-parole du public romand, allant même jusqu'à essayer, sans succès, de convoquer un vaste rassemblement autour de cette grande idée.

Il est tout de même gênant que deux ans après, ils fustigent un enthousiasme qu'ils ont largement contribué à alimenter. *gs*

Oubliés...

DANS SON ÉDITION du 4 décembre 1943, l'organe de la FCTA, *Solidarité*, publiait un dossier sur les réfugiés en Suisse, et particulièrement sur le financement de leur séjour par les œuvres d'entraide; celles-ci y ont affecté le produit de leur collecte générale annuelle organisée dans toute la Suisse.

Au sujet du placement des réfugiés, notons ces indications contenues sous le titre: «Où sont-ils? 8000, répartis en soixante-cinq camps de travail et homes d'internés. 1250, dans des exploitations agricoles et ménagères. 1000 enfants furent accueillis gratuitement dans des familles suisses et 400 placés dans des maisons d'enfants. 2100 réfugiés en résidence forcée, sous contrôle militaire. 250 libérés comme étudiants. 5500 furent placés dans 49 camps d'accueil provisoires.» *cfp*